

Focus Home Interactive

Augmentation de capital réservée aux salariés

PARIS, FRANCE – 19 novembre 2021 – FOCUS HOME INTERACTIVE (FR0012419307 ALFOC) Conformément à sa politique en faveur de l'actionnariat salarié, FOCUS HOME INTERACTIVE (la « Société ») met en œuvre une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés.

FOCUS HOME INTERACTIVE souhaite ainsi continuer à associer de façon étroite les collaborateurs de la Société à son développement et à ses performances financières.

L'Assemblée Générale du 23 septembre 2021 a, dans sa dix-septième résolution, délégué au Directoire sa compétence pour décider, dans un délai maximum de vingt-six mois, une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal maximum de 64.608€, réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions, d'une part, des articles L. 225-129 et suivants, L. 225-138- 1 du Code de commerce, et d'autre part, des articles L. 3332-1 à L. 3332 9 et L. 3332-18 à L. 3332- 24 du Code du travail.

Sous réserve de la décision finale du Directoire, la décote maximum offerte sur le prix de l'action sera fixée à 30 % et FOCUS HOME INTERACTIVE abondera à hauteur de 10% de l'investissement des salariés dans la limite de 1.000 euros par salarié en considération de la mobilisation exceptionnelle des collaborateurs de la société.

La décote s'applique sur la moyenne des cours d'ouverture de l'action FOCUS HOME INTERACTIVE constatés du 21 octobre au 17 novembre 2021. L'offre de souscription sera ouverte aux salariés du 19 novembre au 3 décembre 2021 inclus.

Le montant maximal d'investissement individuel dans cette offre sera de 10.000 euros. Les actions nouvelles seront créées le 12 janvier 2022.

Les caractéristiques détaillées de l'offre sont les suivantes :

1- MOTIFS DE L'OFFRE

L'offre réservée aux salariés décrite dans le présent document d'information (l'« Offre ») a pour objectif de permettre aux salariés de la société FOCUS HOME INTERACTIVE d'être associés au développement de la Société.

2- EMETTEUR DES ACTIONS

FOCUS HOME INTERACTIVE SA (ci-après « Focus Home Interactive » ou la « Société »), société anonyme au capital de 7.722.102 euros, ayant son siège social Parc de Flandre « Le Beauvaisis » - Bâtiment 28 - 11, Rue de Cambrai - 75019 Paris, France, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 399 856 277.

Les informations relatives à la Société sont disponibles sur son site internet (www.focus-home.com), et en particulier dans le document d'enregistrement universel disponible sur le site.

3- CADRE DE L'OPERATION – TITRES OFFERTS

La souscription d'actions est proposée dans le cadre d'un plan d'épargne mis en place au sein de la société établi conformément au droit français.

L'Offre est faite sur la base de l'autorisation des actionnaires de la Société donné par la dix-septième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2021 et de la décision du Directoire du 18 novembre 2021 sur le principe de l'émission d'actions avec décote au profit des bénéficiaires définis ci-après et les principales caractéristiques de l'Offre. Le Directoire a délégué au Président du Directoire de la Société, les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de l'Offre.

Les actions que les salariés de la société FOCUS HOME INTERACTIVE pourront souscrire dans le cadre de l'Offre (les « Actions ») sont des actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1,20 euros et de même catégorie que les actions ordinaires existantes. Les Actions nouvelles porteront jouissance courante.

Les droits attachés à ces Actions nouvelles seront identiques à ceux attachés aux actions existantes de la Société et sont détaillés dans les statuts de FOCUS HOME INTERACTIVE.

Elles seront indisponibles pendant la durée d'indisponibilité décrite au paragraphe 6 ci-après.

4- ADMISSION AUX NEGOCIATIONS SUR UN MARCHE REGLEMENTE

L'admission des Actions nouvelles aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sera demandée dès leur émission, prévue le 12 janvier 2022.

Dès cette admission aux négociations sur le marché d'Euronext Paris, les Actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions de la Société déjà admises sur ce marché et négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0012419307.

5- MONTANT MAXIMUM DES ACTIONS POUVANT ETRE EMISES

Conformément à la décision du Directoire de la Société, l'Offre porte sur un total maximum de 53 840 actions, soit 64.608 euros de nominal.

6- CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

⇒ **Bénéficiaires de l'offre :**

Les bénéficiaires de l'Offre sont les salariés de la société ayant une ancienneté de plus de 3 mois, adhérents au Plan d'épargne entreprise et présents au dernier jour de la période de souscription.

⇒ **Modalités de souscription :**

Les Actions seront souscrites par versement en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, le montant de la souscription sera libéré au plus tard le 7 janvier 2022.

⇒ **Prix de souscription :**

Calculé sur la moyenne des cours d'ouverture de l'action FOCUS HOME INTERACTIVE sur Euronext sur les vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Président du Directoire fixant la date d'ouverture de la période de souscription, diminuée d'une décote maximale de 30% et arrondie au dixième d'euro supérieur. Le prix de souscription est fixé de manière définitive avant l'ouverture de la période de souscription par décision du Président du Directoire à la somme de 28,60euros.

Le prix de souscription ainsi déterminé sera communiqué aux Salariés via le site intranet de la société.

⇒ **Plafond de souscription :**

Le total de la souscription dans l'Offre est plafonné à 10 000 € par salarié.

Par ailleurs, le montant annuel total de l'investissement d'un salarié dans les plans d'épargne est limité à 25% de sa rémunération annuelle brute (primes incluses). Le minimum de versement correspond au prix de souscription d'une Action.

⇒ **Abonnement :**

FOCUS HOME INTERACTIVE abondera à hauteur de 10% de l'investissement des salariés dans la limite de 1.000 euros par salarié.

⇒ **Indisponibilité des Actions souscrites dans le cadre de l'Offre :**

Les souscripteurs devront conserver les Actions souscrites dans le cadre de l'Offre pendant 5 années soit jusqu'au 3 décembre 2026 (inclus), sauf survenance d'un cas de déblocage autorisé.

⇒ **Exercice des droits de vote attachés aux actions :**

S'agissant d'Actions souscrites en direct, les droits de vote seront exercés individuellement par les salariés concernés.

7- MODALITES DE REDUCTION DES SOUSCRIPTIONS

Le montant des souscriptions individuelles pourra être réduit si la somme des engagements de souscription dépasse le montant maximum de l'augmentation de capital prévue mentionné au paragraphe 5 ci-dessus. La réduction des engagements de souscriptions sera réalisée selon les règles suivantes :

- a. il sera procédé à une réduction progressive des engagements individuels de souscription, en commençant par les plus élevés, jusqu'à un plafond de souscription après réduction (le « Plafond après réduction »), de manière à ce que la somme des engagements individuels de souscription soit inférieure ou égale au montant maximum offert ;
- b. en conséquence, tous les engagements de souscription inférieurs ou égaux au Plafond après réduction seront intégralement servis et ceux excédant le Plafond après réduction seront servis à hauteur de celui-ci; et

- c. la réduction éventuelle des engagements de souscription s'imputera d'abord sur la partie de la souscription financée par versements nouveaux dans le plan d'épargne, puis sur les sommes issues d'un transfert d'épargne salariale.

8- CALENDRIER DE L'OFFRE

Fixation du prix de souscription des Actions : le 18 novembre 2021

Période de souscription des Actions : prévue du 19 novembre au 3 décembre 2021 à 12h

Règlement-livraison des Actions : prévu pour le 12 janvier 2022.

Ce calendrier est fourni à titre indicatif et pourra être modifié en raison d'événements affectant le bon déroulement de l'opération.

9- MENTIONS LEGALES

Des informations supplémentaires sur FOCUS HOME INTERACTIVE, sur l'Offre et les Actions proposées sont disponibles sur le site de la Société (www.focus-home.com).

La Société pourra renoncer à la réalisation de l'Offre, suspendre ou reporter celle-ci au cas où les conditions de marché ne permettraient pas la réalisation de l'Offre dans des conditions optimales.

Ce document d'information a un simple caractère informatif et ne saurait être considéré comme une forme de démarchage ou de sollicitation en vue de la participation des Salariés à l'Offre. Par ailleurs, aucun conseil ou ni aucune recommandation d'investissement ne sont donnés par FOCUS HOME INTERACTIVE concernant cette Offre. La décision d'investissement est une décision personnelle, qui doit être prise par le Salarié en tenant compte de la diversification de son portefeuille.

10- CONTACT POUR LES BENEFICIAIRES DE L'OFFRE

Pour toute question relative à l'Offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur responsable Ressources Humaines et/ou à toute autre personne tel que précisé dans la documentation relative à l'Offre remise aux bénéficiaires.

A propos de Focus Home Interactive

FOCUS HOME INTERACTIVE est l'un des leaders européens de l'édition et du développement de jeux vidéo. Sa vocation est d'accompagner les studios français et internationaux de premier plan dans le développement, le suivi de production, le marketing, la commercialisation et le financement de leurs projets. Editeur de licences fortes telles que The Surge, Vampyr, ou encore A Plague Tale : Innocence, le Groupe a réalisé en 2020-21 un chiffre d'affaires de 171 millions d'euros en progression de 20% par rapport à la période comparable précédente. FOCUS HOME INTERACTIVE réalise 95% de ses ventes à l'international. Retrouvez toute l'information financière de FOCUS HOME INTERACTIVE sur www.focus-entmt.com

Pour plus d'informations suivez nous sur les réseaux sociaux
[Twitter](#) - [LinkedIn](#) - [YouTube](#) - [Facebook](#)

Contacts

Relations investisseurs – FTI Consulting

Cosme Julien-Madoni

Tél : + 33 (0) 6 77 37 2075

Mail : fhi@fticonsulting.com

Relations presse – FTI Consulting

Emily Oliver:

Tél : + 33 (0) 6 28 73 45 15

Mail : emily.oliver@fticonsulting.com